



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-198

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2022

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

R24-2021-06-15-00006 - habilitation en DREETS - Elise MIRLOUP (2 pages)

Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2021-06-15-00006

habilitation en DREETS - Elise MIRLOUP

**DIRECTION REGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

Arrêté portant habilitation pour rechercher et constater les infractions
au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code de l'action sociale et des familles, en ses articles L.331-8-2, R.331-6 et R.331-6-1 ;

Vu le Code du tourisme, en ses articles L.412-2 et R.412-15 ;

Vu le Code de procédure pénale, notamment en ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de M. Pierre GARCIA sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21.101 du 26 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21.105 du 30 mars 2021 portant délégation de signature à M. Pierre GARCIA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté ministériel n° 04063062 du 24 mars 2006 portant titularisation de Madame Elise MIRLOUP dans le corps inspecteurs des affaires sanitaires et sociales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Compétence matérielle

Madame Elise MIRLOUP, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action

sociale et des familles (à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L.227-8 du même code) et les infractions prévues à l'article L412-2 du code du tourisme.

ARTICLE 2 : Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales de la région du Centre-Val de Loire ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L.313-13 II du code de l'action sociale et des familles, dans le ressort de l'administration d'accueil.

ARTICLE 3 : Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs de la région du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 juin 2021
La Préfète
de la région Centre Val de Loire,
Signée : Régine ENGSTRÖM

La prise des fonctions de police judiciaire ne peut avoir lieu qu'après prestation de serment devant le tribunal de judiciaire du lieu de résidence de l'agent. Toutefois, si l'agent a déjà prêté serment à quelque titre que ce soit pour constater des infractions, il n'y a pas lieu d'effectuer à nouveau cette prestation. Dans les deux cas, mention de cette prestation de serment est portée par le greffe de la juridiction sur le présent arrêté ou la carte professionnelle de l'agent

Date de prestation de serment :

Tampon et signature du greffe du tribunal judiciaire :